



Procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 14 septembre 2026

Ordre du jour :

- 0. Prestation de serment**
- 1. Approbation du procès-verbal du 15 juin 2026**
- 2. Communications du bureau du Conseil municipal**
 - 2.1. Représentations
 - 2.2. Courriers
- 3. Communications du Conseil administratif**
 - 3.1. Communications
 - 3.2. Grands travaux
 - 3.3. Réponses aux suspens du Conseil municipal
- 4. Rapports des Commissions et des délégués**

Néant
- 5. Projets de délibération**

Néant
- 6. Propositions du Conseil administratif**
- 7. Motions**
 - 7.1. VERTS : « Pour une accélération urgente de la lutte contre les effets des canicules et des sécheresses »
 - 7.2. VERTS : « Pour une protection civile pleinement opérationnelle au Grand-Saconnex »
 - 7.3. LC-VL : « La Ville du Grand-Saconnex a besoin de ses sapeurs-pompiers volontaires »
- 8. Résolutions**

Néant
- 9. Questions des Conseillers municipaux**
- 10. Propositions des Conseillers municipaux**
- 11. Communications et divers**
 - 11.1. Agenda
 - 11.2. Autres communications / Remarques



Personnes présentes :

- Mmes et MM. Sandrine BILZ (PS) – Mounir BOULMERKA (PS) – Malek BOUCHAREB (PLR) — Hani CHAAR (VERTS) – Casper DE JONG (VERTS) – Regula ECKERT (VERTS) – Carla EDELENBOS (PS) – Guy GIROD (Le Centre - Les Vert'Libéraux) – Peta GIROD (Le Centre - Les Vert'Libéraux) – Jonathan HALDEN (VERTS) – Raphaël HARDMEYER, Président (PLR) — Gregory MAST, Vice-président (UDC) – Ekaterina NOZDRINA (UDC) – Claudine PERROTIN DURET (PLR) – Alex PETRACHKOV (PLR) – Thierry PONCET (VERTS) – Carla RUTA (PS) – Dusica SEMLALI (VERTS) – Malik SEMLALI (VERTS) – Yann SIMETH (PS) – Éric STEINER (PLR) – Carole STUDER (VERTS) – Oana TOPOR-POP (VERTS)

Assistent à la séance :

- M. Michel POMATTO, Conseiller administratif
- Mme Valérie TISSOT-BUCHOUX, Conseillère administrative
- Mme Bérengère ROSSET, Secrétaire Générale
- M. Réda BENDOUROU, Secrétaire en charge du Conseil municipal

Excusés :

- M. Alex PETRACHKOV (PLR)
- Mme Gabrielle LE GOFF (MCG)

Le Président ouvre cette séance et remercie les membres du Conseil municipal et du Conseil administratif pour leur présence. Le Secrétaire du Bureau procède à l'appel.

Le Président accorde la parole au public ; les questions sont notées par la Secrétaire et seront reprises au point 10.



Le Président soumet au vote l'ajout à l'ordre du jour de la motion écrite : **7.3. LC-VL : « La Ville du Grand-Saconnex a besoin de ses pompiers volontaires ».**

Celui-ci est approuvé par 24 oui, 0 non et 0 abstention.

0. Prestation de serment

Le Président passe à la prestation de serment de M. BOUCHAREB appelé à siéger en sa qualité de conseiller municipal.

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 15 juin 2026

M. De Jong souligne qu'il manque son intervention préalable au vote sur la motion UDC « Pour une politique communale claire en matière de football et d'utilisation des infrastructures sportives » où il avait expliqué qu'il fallait voter son amendement et non demander si les motionnaires souhaitaient que l'amendement soit retenu puis soumis au vote. Il annonce que son amendement sera retiré pour éviter de voter de nouveau sur cette motion. Le Président rappelle que tout amendement proposé à une motion doit être soumis au vote si le dépositaire de l'amendement le demande. Un motionnaire n'a pas à accepter ou refuser la mise aux voix d'un amendement.

M. DE JONG relève qu'en page 11, le paragraphe relatif à la reformulation du point 2. est doublement mentionné et qu'il convient d'en supprimer un.

Mme Cavaliere relève une coquille sur l'intitulé du procès-verbal : « juin » remplace « mai ».

Mme Eckert demande qu'en page 12, paragraphe 1, 1^{ère} phrase, la modification suivante soit apportée : « Mme ECKERT rappelle que la demande de pratiquer du football en ligue d'actifs, soit dès 18 ans hors élite au Grand-Saconnex existe depuis de nombreuses années et ne concerne pas un seul quartier ». Elle demande également que, à la sixième ligne, l'expression « plusieurs joueurs » soit remplacée par « nombre de joueurs ».

Sous réserve des modifications susmentionnées, le procès-verbal est approuvé par 23 oui, 0 non et 1 abstention.

2. Communications du Bureau du Conseil municipal

Le Président rappelle que les dates des principales manifestations communales seront désormais inscrites sur l'agenda de CMNet.

2.1. Représentations par le Bureau du Conseil municipal

Le Président énonce les représentations du Bureau du Conseil municipal :

- Fête des écoles le 1^{er} août
- Spaghetti Party le 22 août 2026

2.2. Courriers

Le Président évoque les courriers de l'ACG du 12 juin 2026 et du 24 juin 2026 et demande si un conseiller municipal souhaite exercer son droit d'opposition. Aucun conseiller municipal ne souhaite exercer son droit d'opposition.



Le Président évoque également le courrier d'Alain Dupraz, Président de Parkinson Genève, adressé à Madame le Maire avec le Président du Conseil municipal en copie. M. GIROD demande que le courrier de réponse adressé par le Conseil administratif soit transmis au Conseil municipal.

Le Président demande au Secrétaire de procéder à la lecture des courriers de démission de MM. CABEZA et M. STEINER.

Le Président demande au Secrétaire de procéder à la lecture du courrier du Servette Rugby Club. Le Président propose le renvoi du traitement du courrier du Servette rugby Club au Conseil administratif.

Celui-ci est approuvé par 24 oui, 0 non et 0 abstention.

Le Président demande ensuite au Secrétaire de bien vouloir lire le courrier de la Ville de Vernier dénonçant les propositions du comité de pilotage qui alourdiraient les finances communales et demandant aux autorités cantonales de respecter le principe d'autonomie communale.

3. Communications du Conseil administratif

3.1. Communications

Mme TISSOT-BUCHOUX précise que le Service des parcs assure la lutte contre le moustique tigre tant sur les chemins communaux et aux abords des bâtiments publics que sur les chemins privés. Le Canton a programmé quatre traitements cette année. Le troisième s'est déroulé le 6 août dernier et le quatrième aura lieu le 17 septembre 2026. La Commune prend en outre part à une campagne de piégeage, dont le dernier relevé est prévu mercredi prochain. Le Service des parcs remercie l'ensemble des résidents qui ont permis l'installation de pièges sur des parcelles privées.

S'agissant du frelon asiatique, le Service des parcs participe, en coordination avec l'État, à la lutte contre cette espèce nuisible. Les opérations de destruction sont actuellement menées en collaboration avec l'association Pollinea Action. À ce jour, une vingtaine de nids ont été repérés et détruits, et le Service des parcs attend prochainement les chiffres définitifs. Quant au scarabée japonais, la Commune n'est, pour l'heure, pas touchée. Les fourmis Tapinoma magnum sont en revanche fortement implantées dans le quartier du Marais, en particulier au Chemin Bonvent.

Par ailleurs, Mme TISSOT-BUCHOUX fait état des doléances exprimées par des habitants de la rue Sonnex. Elle mentionne également une pétition adressée à la Commune par les habitants de la rue François-Lehmann. Ces démarches portent sur des nuisances sonores, des rassemblements de jeunes et, plus largement, des atteintes à la tranquillité publique. Elle indique que la Commune a renforcé, au cours de l'été, le dispositif de sécurité dans le quartier du Pommier, notamment aux abords du corner. Des barrières ont ainsi été posées le 17 juillet afin d'en restreindre l'accès. Dès le 19 juillet, un dispositif de surveillance a été déployé avec le concours de la société MIB Protection. Une séance de coordination a en outre réuni les autorités communales, les services de police, les acteurs socio-éducatifs et MIB Protection.

Le dispositif a été déployé en deux phases : une première du 19 juillet au 23 août, puis une seconde du 24 août au 24 octobre. Au total, MIB Protection aura assuré environ 58 jours de présence. Certains soirs, les agents de MIB Protection ont dû solliciter la Police cantonale lorsque la situation risquait de dégénérer. Le bilan est jugé plutôt positif. La présence de MIB Protection a permis de limiter les regroupements à proximité des habitations et de réduire les nuisances sonores.



S'agissant du diagnostic des arbres de la Commune, Mme TISSOT-BUCHOUX indique que 1'643 arbres ont été recensés sur le territoire communal. Elle précise que 80 % d'entre eux présentent un état physiologique jugé excellent ou bon. Quelques arbres présentent toutefois certains risques et pourraient devoir être abattus, notamment dans les secteurs Gardiol, Giacometti et Sonnex. Une séance de la commission Environnement, nature, énergie sera organisée à partir de la mi-novembre afin de faire le point sur cette question. Elle indique par ailleurs que l'inauguration du parc des Délices aura lieu le 30 septembre.

Mme NOZDRINA souligne qu'au cours de l'été, de nouveaux arbres ont été installés dans le parc du Château, notamment des pins, qui attirent les chenilles processionnaires. Elle suggère dès lors de privilégier la plantation d'autres essences afin de limiter leur prolifération.

Mme TISSOT-BUCHOUX précise que la variété de pins plantée n'attire pas les chenilles processionnaires. Cela a été étudié par le Services des parcs en concertation avec l'OCAN.

M. DE JONG demande pour quelle raison il a été fait appel à une société privée.

Mme TISSOT-BUCHOUX explique que seuls quatre policiers municipaux sont en patrouille entre minuit et 7 heures du matin et qu'il apparaît dès lors plus opportun de recourir aux services d'une société privée spécialisée. Elle précise que des actions conjointes ont également été menées par la police municipale et MIB Protection.

Mme NOZDRINA demande si un rapport a été établi par MIB Protection et, le cas échéant, s'il serait possible d'en prendre connaissance. Elle souhaite également savoir si des pistes d'amélioration ont été identifiées.

Mme TISSOT-BUCHOUX assure qu'un retour est effectué chaque matin. Elle précise que le compte rendu de la séance de coordination pourrait être présenté en commission.

M. JIMAJA relève que la circulation dans la Commune demeure dynamique. Il informe qu'au bas de la route de Ferney, les aménagements définitifs, notamment ceux relatifs au trottoir et à la chaussée, sont actuellement en cours de réalisation. De nombreux changements d'accès sont intervenus, notamment depuis l'Ancienne-Route et le chemin A.-Bétems. Le Conseil municipal sera tenu informé de l'évolution de ces aménagements.

S'agissant du projet Sarasin-Terroux, M. JIMAJA indique que la délibération présentée au mois de juin 2026 sera à nouveau soumise au Conseil municipal. Celle-ci avait été retirée, notamment à la demande du Conseil municipal, qui souhaitait disposer d'une présentation de la planification financière. Cette présentation a eu lieu lors de la séance de la commission des finances du 15 septembre 2026. La délibération sera dès lors soumise au Conseil municipal lors de sa séance du 12 octobre 2026.

3.2. Grands travaux

Concernant le TNGS, M. JIMAJA précise que les travaux d'aménagement définitifs sont actuellement en cours au bas de la route de Ferney, tant au niveau du trottoir que de la chaussée. Il relève que plusieurs modifications des accès sont intervenues, notamment depuis l'Ancienne-Route et le chemin A.-Bétems. Le Conseil municipal sera régulièrement tenu informé de l'évolution du chantier.

Du côté du Jura, les travaux ont également débuté. S'agissant de la circulation des cyclistes durant le chantier PS Pavillon, le passage par la contre-route sera fermé du 10 septembre au 6 octobre 2026. Depuis la passerelle des Batailleux, les cyclistes sont invités à emprunter la route de Ferney, conformément aux indications mises en place dans le cadre du chantier du TNGS. Un passage à pied est notamment indiqué aux cyclistes, bien que cette consigne soit peu respectée. La route François-Peyrot demeure, quant à elle, en sens unique. Pour toute information complémentaire, M. JIMAJA invite les personnes intéressées à consulter le site de l'État de Genève consacré aux transports ou à



contacter le 022 546 87 00. Il précise que l'Office cantonal du génie civil est le maître d'ouvrage du projet.

S'agissant des rez-actifs, M. JIMAJA indique que le traitement du dossier tient compte des différentes instances du Conseil municipal concernées, notamment la commission ATM, le GT Susette, le GT Carantec & Marronniers ainsi que la commission économie et formation. Le Conseil administratif propose que l'étude soit présentée lors de la TCR du 28 octobre prochain, puis examinée par la commission ATM. Pour ce faire une première séance avec celle-ci a été fixée le 23 novembre 2026 et une 2^{ème} sera fixée début 2027.

M. JIMAJA informe enfin que l'inauguration de la Promenade de la Paix et de la Cour des Nobels a eu lieu ce jour. Il remercie les membres du Conseil administratif et du Conseil municipal, ainsi que le Conseiller d'État M. Nicolas WALDER, pour leur participation.

3.3. Réponses aux suspens du Conseil municipal

Mme ECKERT indique avoir sollicité des précisions quant au devenir de la motion des VERTS intitulée « Cultivons ensemble la biodiversité avec un jardin-forêt comestible ». Elle souhaite notamment savoir si les plantations sont réalisées selon les principes de l'agroécologie et de l'agroforesterie, à savoir l'association de plusieurs strates de végétation présentant des complémentarités entre elles, afin de constituer un agrosystème robuste et productif. Elle demande par ailleurs si la Commune a pris contact avec un ingénieur spécialisé dans la gestion des ressources naturelles, diplômé de la HEPIA et disposant d'une expertise dans ce domaine. Elle relève enfin que les dimensions pédagogique et, le cas échéant, associative du projet pourraient également être prises en considération.

M. GIROD relève que la motion déposée par LC-VL concernant la gratuité des TPG en réponse des travaux liés au tramway a été déposée il y a plus de six mois et qu'aucune réponse n'a, à ce jour, été apportée. Il rappelle que cette mesure ne devait entraîner aucun coût pour la Commune et qu'il appartient au Canton d'en assurer le financement.

M. JIMAJA rappelle que le Règlement du Conseil municipal régit le fonctionnement du Conseil municipal. Il indique que des discussions informelles ont lieu à ce sujet et relève que les jeunes et les seniors du Canton bénéficient déjà de tarifs préférentiels. Il estime par ailleurs que la situation financière actuelle du Canton ne lui permettrait pas de financer la gratuité des TPG. Il rappelle enfin qu'il s'agit d'une idée qu'il avait lui-même défendue avant le dépôt de la motion par LC-VL.

Mme CAVALIERI souligne qu'elle ne comprend pas la réponse apportée par M. JIMAJA, dans la mesure où la motion de LC-VL demande précisément que la gratuité soit octroyée par le Canton. Elle rappelle que le Conseil administratif avait indiqué qu'il conviendrait, à cette fin, de prévoir une ligne budgétaire. Elle indique par ailleurs avoir demandé qu'un recensement des salles communales soit réalisé et souhaite que celui-ci soit communiqué au Conseil municipal, afin que les conseillers municipaux puissent connaître les salles mises à disposition des sociétés communales ainsi que les conditions dans lesquelles celles-ci en bénéficient.

M. JIMAJA affirme ne pas avoir compris la première question. S'agissant de la mise en œuvre de la motion, il précise que la Commune ne peut que solliciter le Conseil d'État ou le Grand Conseil. Concernant les salles communales, il confirme que le recensement sera transmis au Conseil municipal.

M. GIROD déclare ne pas comprendre la réponse de M. JIMAJA selon laquelle le Règlement du Conseil municipal ne s'appliquerait qu'au Conseil municipal. Il cite l'article 39, chiffre 4, dudit règlement, qui prévoit qu'« en cas d'acceptation et de renvoi au Conseil administratif, celui-ci répond dans un délai de six mois ou à la séance qui suit immédiatement ce délai. Lorsqu'il ne peut respecter ce délai, il en donne les raisons au Conseil municipal et propose un nouveau délai ». Il relève que, si cette disposition n'avait pas vocation à être appliquée, il n'aurait pas été nécessaire de l'adopter.



M. JIMAJA rappelle qu'il s'agit du Règlement du Conseil municipal. Il précise que, pour sa part, il s'efforce de répondre au Conseil municipal lorsqu'il dispose des éléments nécessaires. Il ajoute que le Conseil administratif fait également son possible pour donner suite aux demandes qui lui sont adressées par le Conseil municipal.

4. Rapports des Commissions et des délégués

Néant

5. Projets de délibération

Néant

6. Propositions du Conseil administratif

6.1. Présentation du budget 2027

M. POMATTO procède à la présentation du budget 2027. Il présente successivement le compte de résultats prévisionnel, l'évolution des ressources humaines ainsi que le calendrier des séances de commissions consacrées à l'examen du budget 2027.

Les charges d'exploitation s'élèvent à CHF 49'339'741.–, soit une augmentation de CHF 496'245.– par rapport au budget 2026. Le budget 2027 demeure ainsi globalement stable, malgré l'augmentation des charges salariales découlant notamment des mécanismes salariaux. Les charges de personnel enregistrent la hausse la plus importante, notamment en raison des indemnités de vie chère et des annuités. Le renchérissement est fixé à 0,5 %. La mise à jour des primes d'assurances représente par ailleurs une charge supplémentaire de CHF 100'000.–.

Les charges de biens et services et autres charges s'élèvent à CHF 10'848'731.–, soit une diminution de CHF 924'763.– par rapport au budget 2026. M. POMATTO relève que les recettes sont en baisse et salue le travail conséquent réalisé par les différents services, qui a permis de réduire de CHF 2'515'340.– les charges figurant dans la première version du budget, avant la réception des chiffres relatifs à la péréquation communale.

Les amortissements du patrimoine administratif enregistrent une diminution, notamment en raison de la baisse des amortissements complémentaires. Les charges de transfert comprennent notamment les contributions versées au Canton, à l'ACG, au SIACG et à la Fondation pour la petite enfance. Elles connaissent une augmentation de CHF 1'010'646.–. M. POMATTO rappelle à cet égard que 52 nouvelles places de crèche ont été ouvertes, ce qui contribue notamment à expliquer cette augmentation.

Les revenus d'exploitation s'élèvent à CHF 46'326'043.–, dont CHF 41'083'571.– au titre des revenus fiscaux. Une diminution est notamment constatée au niveau de l'impôt à la source. Les taxes perçues enregistrent également une légère baisse de 1,53 %, tandis que les revenus divers demeurent relativement stables.

S'agissant des revenus de transfert, le montant inscrit au budget est inférieur de près de CHF 2'000'000.– à celui du budget 2026, notamment en raison de la diminution du montant perçu au titre de la péréquation communale.

Afin de présenter un budget à l'équilibre, le Conseil administratif a procédé aux ajustements nécessaires et prévoit un solde positif de CHF 6'792.–, avec une surévaluation des recettes estimée à 6,5 %. Le budget présenté a été élaboré sur la base des estimations financières disponibles au mois d'août. Les prochaines estimations seront communiquées à la Commune au mois d'octobre 2026.



S'agissant des ressources humaines, le taux d'activité de l'adjointe au service de l'action sociale et communautaire est augmenté de 15 %, en raison de l'accroissement du volume d'activité du service. M. POMATTO relève également l'augmentation de 10 % du taux d'activité d'un concierge, afin de permettre d'assurer les locations de salles durant les week-ends.

Par ailleurs, un nouveau poste d'informaticien sera créé afin de répondre à l'accroissement du volume d'activité et de poursuivre le développement de nouveaux outils informatiques destinés à optimiser le fonctionnement de l'administration. M. POMATTO précise que l'ensemble du secteur de la petite enfance est désormais intégré aux logiciels de gestion du SIACG. Cette évolution est actuellement pilotée par l'informaticien en poste, qui doit être secondé compte tenu de la charge de travail.

Enfin, M. POMATTO annonce la création de nouveaux postes de patrouilleuses scolaires, pour une durée de deux ans, afin de sécuriser les passages pour piétons aux abords des travaux du tramway.

M. POMATTO présente le calendrier des prochaines séances de commissions consacrées à l'examen du budget :

- **5 octobre 2026** : commission conjointe culture, sport, loisirs et santé + finances (1re partie) ;
- **5 octobre 2026** : commission conjointe sociale + finances (2e partie) ;
- **6 octobre 2026** : commissions équipements publics + finances ;
- **26 et 27 octobre 2026** : commissions des finances ;
- **2 novembre 2026** : commission des finances (séance de réserve).

M. SIMETH remercie M. POMATTO pour cette présentation et exprime, au nom de l'industrie de l'assurance, sa reconnaissance pour les futurs bonus qui seront versés en raison de l'augmentation de CHF 100'000.– des primes d'assurance.

M. GIROD demande si les personnes ne résidant pas au Grand-Saconnex se voient facturer les locations de salles au tarif plein. Il s'interroge également sur la raison pour laquelle l'engagement de patrouilleuses scolaires supplémentaires n'est pas assuré et pris en charge financièrement par le Canton.

M. JIMAJA explique que les patrouilleuses scolaires ne représentent pas une charge excessive pour la Commune. Leur engagement est rendu possible grâce à une autorisation exceptionnelle délivrée par le Département de l'instruction publique, de la formation et de la jeunesse (DIP), permettant que les enfants puissent être accompagnés dans une zone de chantier. Il rappelle que le chantier du TNGS est partagé entre la Commune et le Canton et que la Commune assume notamment les travaux d'assainissement.

M. GIROD ne comprend pas cette réponse, estimant que cela reviendrait à faire supporter à la Commune le coût de travaux s'élevant à CHF 200'000'000.–.

M. JIMAJA précise que, si le Canton est maître d'ouvrage du chantier du tramway, les travaux d'assainissement réalisés dans ce cadre relèvent quant à eux de la Commune et visent notamment à assurer l'évacuation des eaux usées des immeubles et des habitations.

M. BOULMERKA relève l'augmentation de 50 % d'un poste au sein du service informatique. Il demande si cet engagement permettra notamment de mettre en place une permanence numérique communale.

M. POMATTO indique ne pas être en mesure de répondre à ce stade. Une étude est actuellement menée afin de déterminer le cahier des charges du poste à créer. Il relève que le service informatique est actuellement sous-dimensionné, avec un seul équivalent temps plein (ETP).

M. POMATTO propose le renvoi du budget 2027 en commission.



Le Président soumet au vote le renvoi en commission du budget 2027.

Celui-ci est accepté par 24 pour, 0 contre et 0 abstention.

M. POMATTO rappelle par ailleurs la tenue prochaine de trois séances de commissions :

- la TCR consacrée au Musée de la bande dessinée, le 29 septembre prochain ;
- deux séances de la commission équipements publics consacrées au devis général et au cahier des charges du projet de centre sportif, les 22 septembre et 13 octobre prochains.

Mme TISSOT-BUCHOUX présente les nouveaux engagements de personnel :

- Mélanie TUDISCO, intervenante en action communautaire ;
- Charlotte MEYER, assistante sociale ;
- Vincent ROUX, apprenti agent d'exploitation ;
- Loan DA SILVA FREIRE, apprenti agent d'exploitation ;
- Dimitri DECHEVRENS, horticulteur.

Elle précise que l'ensemble de ces postes était déjà prévu au budget 2026.

7. Motions

7.1. VERTS : « Pour une accélération urgente de la lutte contre les effets des canicules et des sécheresses »

Le Président invite M. DE JONG à procéder à la lecture de la motion. M. DE JONG souligne l'urgence pour la Commune d'agir en matière de lutte contre les effets des canicules et des sécheresses, à la suite de l'été particulièrement caniculaire qui vient de s'achever.

M. SIMETH affirme être en faveur de cette motion dont il souligne qu'elle ne signifie nullement que rien n'est entrepris par la Commune pour lutter contre les effets des canicules, mais qu'elle propose plusieurs pistes susceptibles de compléter les mesures déjà mises en œuvre.

M. STEINER indique apprécier tout particulièrement cette motion. Il relève que, contrairement aux démarches habituellement entreprises par les VERTS visant à prendre des mesures destinées à limiter le réchauffement climatique, il convient, selon lui, de tenir compte de l'inertie du climat, qui s'inscrit sur une période d'environ un siècle. Il estime ainsi qu'il est difficile d'agir directement sur le climat, mais qu'il est en revanche possible de prendre de nombreuses mesures permettant de s'y adapter. Il se déclare dès lors pleinement favorable à cette motion.

M. GIROD indique que le groupe LC-VL salue cette motion et s'interroge sur l'opportunité de demander au Conseil administratif de présenter, lors d'une prochaine séance du Conseil municipal, une résolution visant à solliciter une audition urgente de la Commune auprès de la commission ad hoc du Grand Conseil, afin d'accélérer le dépôt d'un projet de loi permettant aux communes d'agir en la matière. Il estime que le Conseil administratif est le mieux placé pour identifier les limites auxquelles les communes sont confrontées ainsi que les coûts induits par la mise en œuvre de telles mesures, dans une perspective à la fois rapide et pragmatique.

M. DE JONG souligne qu'il serait souhaitable que le parti dont est membre M. GIROD soutienne la loi sur le climat au Grand Conseil. Il précise qu'il s'agit d'une boutade.

Mme NOZDRINA remercie les VERTS pour cette motion. Elle relève que celle-ci regroupe plusieurs mesures sans toutefois en préciser les incidences financières et souhaite connaître les dispositifs déjà existants ainsi que les sites qui présentent un caractère réellement prioritaire. Le



groupe UDC soutiendra le renvoi de la motion en commission conjointe des équipements publics et des finances, afin d'établir un plan concret, hiérarchisé et chiffré.

M. POMATTO indique que le Conseil administratif est pleinement conscient des enjeux liés à la lutte contre les effets des canicules et des sécheresses. Il précise qu'au mois de juillet, le Foyer de jour a pu être climatisé. Parallèlement, des climatiseurs mobiles ont notamment été installés dans la crèche de la Roulotte. La crèche de l'Octagon pourra également être rafraîchie. Dans le cadre des travaux de rénovation de la crèche du Pommier, la Commune a par ailleurs pu intégrer au projet les conduites nécessaires dans les nouveaux plafonds rayonnants, afin de permettre un rafraîchissement des locaux durant la période estivale au moyen d'eau refroidie. Il précise toutefois que ces bâtiments ne sont actuellement pas raccordés au réseau GENILAC. La Commune étudie ainsi la possibilité de raccorder la crèche du Pommier à une pompe à chaleur réversible permettant d'assurer à la fois le chauffage et le rafraîchissement des locaux. Concernant l'école du Village, dans le cadre du remplacement des fenêtres et des vitrages visant à améliorer son isolation, la toiture sera également isolée et son étanchéité refaite. À la suite d'une demande de la commission des équipements publics, la Commune étudie la possibilité de végétaliser cette toiture et a également demandé qu'une étude chiffrée soit réalisée afin d'évaluer les possibilités de rafraîchissement de l'école ainsi que leur coût. Concernant l'application de la motion, M. POMATTO considère qu'un soutien du Canton est nécessaire pour permettre à la Commune d'agir pleinement en la matière, d'où l'intérêt, selon lui, d'adresser une résolution à une commission du Grand Conseil.

M. DE JONG souligne qu'il est important que les communes prennent des initiatives afin d'inciter le Canton à agir et de maintenir la pression sur celui-ci.

M. JIMAJA remercie M. DE JONG pour cette motion, qui s'inscrit, selon lui, dans une démarche de désimperméabilisation des sols. Il rappelle que l'urgence climatique a été reconnue au niveau cantonal et estime qu'il serait plus approprié de renvoyer la motion en commission de l'environnement, de la nature et de l'énergie, afin d'identifier les différentes surfaces susceptibles d'être désimperméabilisées. Il mentionne notamment la désimperméabilisation de plusieurs places de stationnement au Pommier.

Mme NOZDRINA propose de renvoyer la motion en commission conjointe des finances et de l'environnement, de la nature et de l'énergie, afin d'examiner les mesures qui pourraient être mises en œuvre au regard des possibilités financières de la Commune.

Cette proposition est refusée par 6 oui, 11 non et 7 abstentions.

Le Président soumet au vote la motion.

Celle-ci est acceptée par 23 oui, 0 non et 1 abstention.

7.2. VERTS : « Pour une protection civile pleinement opérationnelle au Grand-Saconnex »

Mme ECKERT procède à la lecture de la motion et précise que celle-ci est issue des réflexions du commandant de l'OPRC Valavran et de son état-major, à la suite de la visite effectuée par la commission de la prévention et de la sécurité auprès de l'ORPC Valavran au mois de juin dernier. Elle évoque également la motion orale présentée le 13 février 2023 par le groupe LC-VL, consacrée à l'attribution des places de protection civile. Elle relève que la réponse apportée à cette occasion portait sur le fonctionnement de la protection civile dans la Commune, et non sur l'attribution des places protégées. Selon le chef de l'état-major de l'ORPC Valavran, il n'existe en effet actuellement aucun plan d'attribution des places de protection civile. Elle précise qu'il ne



serait, par ailleurs, pas possible de procéder à une telle attribution tant que l'inventaire des places protégées n'est pas à jour, celui-ci faisant apparaître un déficit d'environ 30 % au Grand-Saconnex.

Mme ECKERT souhaite également évoquer la sous-utilisation du fonds cantonal alimenté par les contributions de remplacement, destiné notamment à la mise en conformité des dispositifs de protection civile ainsi qu'à la rénovation et à la construction d'abris dans les communes dont la couverture est insuffisante. Elle rappelle à cet égard la question formulée en 2024 par le député des VERTS M. DE ROUGEMONT, intitulée « Assurer le dispositif de la PC pour des abris à l'attention de la population », dans laquelle il relevait que plus de CHF 800 millions seraient immobilisés dans les caisses des cantons au titre des contributions liées aux abris de protection civile. Elle fait également état de chiffres concernant le canton de Genève, selon lesquels, d'après une enquête de la RTS, seuls CHF 2'900'000.– sur les CHF 18'500'000.– de contributions de remplacement encaissés par le Canton auraient été utilisés pour la mise en conformité des dispositifs de protection civile ainsi que pour la rénovation et la construction d'abris dans les communes dont la couverture est insuffisante.

Mme PERROTIN DURET remercie les VERTS pour cette motion et relève la problématique liée à l'insuffisance des abris de protection civile au Grand-Saconnex. Elle rappelle que, lors de la séance du Conseil municipal du 17 juin 2024, elle avait elle-même interrogé M. JIMAJA sur la question de la construction d'abris de protection civile dans le cadre du projet du nouveau quartier de la Susette. Elle indique que la réponse apportée à cette occasion avait consisté à préciser que l'État devait se renseigner sur l'existence d'une obligation légale ainsi que sur une éventuelle participation financière du Canton, tout en indiquant que des abris de protection civile seraient prévus dans ce quartier. Elle rappelle que toute nouvelle construction doit intégrer des abris de protection civile conformément à la législation fédérale applicable. La construction et l'entretien de ces abris sont à la charge du propriétaire du bien. Elle relève toutefois qu'aucune donnée n'a été communiquée concernant le nombre d'abris qui seront construits dans ce quartier et, plus largement, dans la Commune. Elle estime en outre que la limitation du nombre de places de stationnement souterraines pourrait avoir une incidence sur le nombre de places d'abris de protection civile pouvant être réalisées, notamment dans le quartier de la Susette. Selon elle, ce nombre pourrait être supérieur dans les nouveaux quartiers si l'on tient compte des besoins de la Ville du Grand-Saconnex.

Mme TISSOT-BUCHOUX explique qu'une séance a été organisée avec les différentes communes de la rive droite du lac auprès de l'ORPC Valavran. Elle précise qu'un travail est actuellement en cours afin de mettre les abris de protection civile en conformité. Deux propositions de crédit d'étude sont par ailleurs envisagées pour la mise en conformité des abris de la Tour et de Palexpo.

M. MAST souligne que la visite de l'ORPC Valavran a permis de mesurer l'importance de disposer d'infrastructures pleinement opérationnelles. Au regard du taux de couverture actuel en abris de protection civile au Grand-Saconnex, il estime nécessaire d'anticiper les besoins et de garantir une protection adéquate de la population. Le groupe UDC soutiendra cette motion.

M. SIMETH indique que le groupe socialiste soutiendra également cette motion. Au regard de la situation géopolitique actuelle et du taux de couverture en abris de protection civile dans la Commune, il estime nécessaire de dresser un état des lieux et de remédier aux éventuelles insuffisances constatées.

M. GIROD indique que le groupe LC-VL soutient cette motion et remercie Mme ECKERT pour son initiative. Revenant sur la motion déposée par Le Centre le 13 février 2023, il estime que les



réponses alors apportées par le Conseil administratif démontrent, selon lui, que le Conseil municipal n'avait pas été suffisamment informé par le magistrat en charge de ce dossier, qui n'était pas M. JIMAJA. M. GIROD se dit particulièrement préoccupé par cette situation.

M. PASCHE déclare que le groupe PLR félicite les VERTS pour cette motion et indique qu'il la soutiendra.

Mme ECKERT ajoute que le Canton procède au remplacement du logiciel « Abri 2000 », afin de disposer d'un inventaire actualisé de l'ensemble des abris sur le territoire cantonal.

Le Président soumet ensuite la motion au vote électronique.

Celle-ci est acceptée par 24 pour, 0 contre et 0 abstention, soit à l'unanimité.

7.3. LC-VL : « La Ville du Grand-Saconnex a besoin de ses pompiers volontaires »

Le Président invite M. GIROD à procéder à la lecture de la motion. M. GIROD précise que l'intégration de la compagnie de sapeurs-pompiers volontaires au GSIS ne constitue pas une décision anodine et qu'elle engage durablement la Commune, son patrimoine, sa sécurité et sa souveraineté, ainsi que l'intégration sociale de ses habitants. Il relève que la population communale devrait dépasser les 15'000 habitants à moyen terme, notamment en raison des projets de la Susette, de Carantec, des Marronniers et d'Auguste-Vilbert.

Mme TISSOT-BUCHOUX relève plusieurs erreurs ou imprécisions dans la présente motion. Elle précise qu'il n'est pas question de mettre fin aux activités de la Compagnie 45. Conformément à l'art. 6, al. 1, du Règlement des corps de sapeurs-pompiers volontaires communaux au sein du Groupement SIS, il appartient au Conseil administratif de formuler une demande auprès du Groupement SIS afin de manifester son intérêt. Elle indique que cette démarche a été effectuée par la Commune au printemps, avec l'accord de l'ensemble de l'état-major de la Compagnie 45. Il s'agit d'intégrer la compagnie de sapeurs-pompiers volontaires de la Commune au Groupement SIS, la Commune faisant d'ores et déjà partie de ce dernier. Il ne s'agit, par conséquent, pas d'une adhésion à un groupement intercommunal au sens de l'art. 30, let. u, de la LAC. Par ailleurs, l'art. 30, let. l, de la LAC concerne exclusivement le patrimoine immobilier et ne s'applique pas aux biens de la Compagnie 45. Mme TISSOT-BUCHOUX souligne que les discussions avec le Groupement SIS sont toujours en cours et qu'aucune convention n'a, à ce jour, été signée. Une séance est prévue le lendemain afin de discuter des modalités de la future convention. Elle souligne ainsi que les différentes démarches ont été entreprises dans l'ordre.

À la demande du Conseil municipal, Mme TISSOT-BUCHOUX indique qu'elle se tient volontiers à disposition pour venir présenter l'état d'avancement du dossier devant la commission de la prévention et de la sécurité.

M. SIMETH souligne que le groupe socialiste accueille favorablement cette motion. Il estime que, hormis le point 3, dont la formulation lui paraît quelque peu tendancieuse, la motion demande notamment qu'une présentation de la compagnie des sapeurs-pompiers volontaires soit organisée. Le groupe socialiste considère que cette démarche est pertinente et soutiendra dès lors la motion, en particulier ses points 1, 2 et 4.

M. JIMAJA souligne que la transformation du SIS en groupement intercommunal dans le canton est engagée depuis plusieurs années. Il conteste l'affirmation selon laquelle cette évolution serait imposée par le Canton et relève qu'il s'agit d'une démarche portée par les communes, qui cherchent à développer des synergies entre elles. Il se dit par ailleurs surpris que la commission des finances soit



systématiquement sollicitée lorsqu'une nouvelle question est soulevée. Il rappelle que la commission compétente en la matière est la commission de la prévention et de la sécurité. Il précise que le rapport de cette commission sera ensuite présenté au Conseil municipal afin que celui-ci dispose des informations nécessaires. Il souligne enfin que ce travail est engagé depuis plusieurs années et qu'il est désormais sur le point d'aboutir.

M. GIROD remercie M. JIMAJA pour ses explications, tout en estimant que celui-ci n'a pas pris connaissance de l'exposé des motifs de la motion, lequel précise que la démarche s'inscrit dans le cadre du projet cantonal de regroupement des corps de sapeurs-pompiers volontaires au sein du GSIS. Il précise qu'il n'a pas affirmé que cette intégration était imposée par le Canton, mais simplement qu'elle était en cours. Il ajoute qu'il est important de maintenir de bonnes relations de confiance entre le Conseil administratif et le Conseil municipal et remercie Mme TISSOT-BUCHOUX d'avoir accepté de présenter le dossier en commission, estimant que cette démarche aurait dû intervenir plus tôt.

M. JIMAJA indique que M. GIROD a peut-être commis un lapsus, mais qu'il a bien indiqué que le Canton imposait cette évolution.

M. DE JONG relève que cette motion traduit une certaine méfiance à l'égard du Conseil administratif, sentiment qui n'est pas partagé par les VERTS. Il indique que, pour cette raison, la majorité du groupe VERTS est défavorable à la motion.

M. MAST indique que le groupe UDC se prononcera en faveur de la motion, estimant essentiel que la commission de la prévention et de la sécurité puisse examiner cette question.

M. STEINER se déclare également favorable à la motion et estime opportun que la compagnie de sapeurs-pompiers volontaires soit présentée devant la commission de la prévention et de la sécurité.

M. SEMLALI indique que la majorité du groupe VERTS s'opposera à la motion. Il précise toutefois que les VERTS proposeront de réunir la commission de la prévention et de la sécurité afin d'auditionner l'état-major des sapeurs-pompiers volontaires du Grand-Saconnex.

M. JIMAJA relève que certaines confusions subsistent et précise que les relations entre les sapeurs-pompiers volontaires et la Commune relèvent du Conseil administratif et de l'état-major des sapeurs-pompiers. Il estime que, dans sa formulation actuelle, la motion constitue une motion de défiance, laissant entendre que le travail réalisé jusqu'à présent ne serait pas satisfaisant. Il assure que la sécurité des Saconnésiens n'est aucunement remise en cause. Il souligne que Mme TISSOT-BUCHOUX a mené le dossier à bien et que les informations relatives à celui-ci pourront être présentées en commission si le Conseil municipal le souhaite. Il rappelle que ce travail est engagé depuis 2015, notamment sous l'impulsion de M. FAVRE à l'époque, et qu'il s'agit désormais d'intégrer les sapeurs-pompiers volontaires au Groupement SIS. M. JIMAJA ajoute que la Commune verse déjà une contribution au Groupement SIS et que l'intégration des sapeurs-pompiers volontaires serait également bénéfique à la Commune. Il relève enfin une incohérence dans la démarche proposée, dès lors qu'il est demandé à la commission de se saisir du dossier alors que le Conseil administratif est directement en relation avec la compagnie des sapeurs-pompiers volontaires.

Mme NOZDRINA explique qu'une demande de renseignements ne traduit pas nécessairement une méfiance. Elle rappelle que, selon le procès-verbal du 11 novembre 2024, le Conseil administratif avait déjà annoncé une présentation concernant une phase test de l'intégration du corps des sapeurs-pompiers volontaires au sein du Groupement SIS. Si la motion devait être adoptée, Mme NOZDRINA demande qu'un rapport soit établi.



Mme TISSOT-BUCHOUX indique ne pas savoir quelles démarches avaient été entreprises en 2024. Elle rappelle toutefois qu'une communication avait été faite au printemps afin d'informer que la Commune travaillait à l'intégration de la compagnie 45 au GSIS. Elle précise que la compagnie 45 relève directement du Conseil administratif et non du Conseil municipal. Elle indique avoir, dans un premier temps, échangé avec le corps des sapeurs-pompiers volontaires avant de formuler une demande d'intégration auprès du Groupement SIS. Une convention précisant les modalités de cette intégration sera proposée ultérieurement. Mme TISSOT-BUCHOUX ajoute que, si le Conseil municipal souhaite qu'une séance de la commission de la prévention et de la sécurité soit organisée à ce sujet, elle y participera volontiers. Elle indique toutefois avoir perçu le dépôt de cette motion comme une démarche particulièrement agressive et aurait préféré qu'une demande d'information soit formulée directement, sans recourir à une motion.

M. GIROD affirme être profondément navré si ses propos ont été perçus comme offensants par Mme TISSOT-BUCHOUX. Il explique que, dans certaines communes, notamment à Versoix et à Vernier, l'intégration s'est effectuée sans que les conseils municipaux aient été informés, ce qui est susceptible de créer un sentiment de défiance. Il précise que sa démarche vise avant tout à obtenir davantage de transparence. M. GIROD affirme également ne pas comprendre pourquoi M. JIMAJA est davantage intervenu dans cette discussion que Mme TISSOT-BUCHOUX, qui est en charge du dossier des sapeurs-pompiers volontaires. Il constate que ses propos ont pu heurter le Conseil administratif et le regrette. Il estime néanmoins que la commission des finances devrait également être associée aux discussions, dès lors qu'une partie des éléments du dossier présente des implications financières pour la Commune. M. JIMAJA indique ne pas estimer être davantage intervenu que sa collègue Mme TISSOT-BUCHOUX, qui est en charge du dossier. Il rappelle qu'il est membre du Conseil administratif et que le projet présenté est celui de l'ensemble du collège. Il souligne être actuellement le membre le plus ancien du Conseil administratif et disposer, à ce titre, d'une connaissance approfondie du dossier. Il indique avoir participé à certaines négociations relatives à l'intégration au Groupement SIS. Il souligne enfin qu'il intervient non pas en raison d'une quelconque insuffisance de Mme TISSOT-BUCHOUX, mais au contraire parce que celle-ci a permis de faire aboutir le dossier.

Mme ECKERT relève que la motion comprend plusieurs éléments intéressants, notamment la demande d'informations concernant l'intégration au Groupement SIS, la présentation du corps des sapeurs-pompiers volontaires ainsi que la possibilité de recueillir des témoignages d'autres communes. Elle indique qu'elle s'aligne volontiers sur la position du groupe socialiste.

M. SIMETH annonce que le groupe socialiste propose un amendement visant à supprimer le point 3 de la motion ainsi que la mention de la commission des finances au point 1.

Le Président soumet l'amendement au vote électronique.

Celui-ci est approuvé par 12 voix pour, 8 voix contre et 4 abstentions.

Le Président soumet ensuite la motion amendée au vote électronique.

Celle-ci est refusée par 12 voix pour, 13 voix contre et aucune abstention.

Mme NOZDRINA demande si la motion a bien été votée dans sa version amendée.

M. HARDMEYER confirme que la motion amendée a été soumise au vote.

8. Résolutions

Néant



9. Questions des Conseillers municipaux

Le Secrétaire donne lecture des questions émanant du public :

M. SZABO souligne que le Conseil municipal s'est exprimé à de nombreuses reprises, depuis plus de vingt ans, en faveur de la sauvegarde de l'intégralité du parc du Marais. Il rappelle que la volonté de la Commune a été maintes fois exprimée, tant au sein du Conseil municipal qu'auprès de l'État, de procéder à l'échange ou au rachat de la parcelle appartenant à ce dernier, afin que la Commune puisse conserver la maîtrise de l'ensemble du parc. Il demande s'il serait envisageable pour la Commune d'acquérir cette parcelle. M. SZABO indique avoir découvert, le 8 septembre, que la Commune avait déposé une demande d'autorisation de construire portant sur la renaturation du parc du Marais, prévoyant notamment la requalification d'une zone de marais d'environ 1'200 m², l'amélioration du marais existant, la création de six mares temporaires ainsi que la construction d'une passerelle d'environ 72 m². M. SZABO formule les questions suivantes :

- La problématique liée aux moustiques tigres, qui apprécient les eaux stagnantes, a-t-elle bien été prise en compte dans le cadre de ce projet ?
- Est-ce le moment opportun pour entreprendre ces travaux, dans la mesure où une partie de ceux-ci risque d'être impactée par la construction de l'école sur la parcelle appartenant à l'État ?
- La Commune peut-elle garantir que les investissements consentis pour ces travaux pourront être pérennisés une fois l'école construite ?
- Ne serait-il pas plus judicieux de consacrer, cette année, l'ensemble de ces ressources à l'acquisition de la parcelle concernée ?
- Pourquoi ne pas proposer à l'État un échange de cette parcelle contre une parcelle appartenant à la Commune ?

M. SZABO relève qu'après avoir échangé avec plusieurs conseillers municipaux issus de différents partis politiques, il semblerait qu'il existe, au sein de la Commune, plusieurs nouvelles alternatives quant à l'emplacement de cette école.

Mme FRATERNALI affirme que la réponse qui a été apportée à sa question lors de la dernière séance du Conseil municipal ne l'a pas satisfaite. Elle précise qu'elle ne demande pas la fermeture du chemin, mais de prévoir un dispositif qui prévoit la continuité du trottoir. Elle rappelle avoir demandé, au niveau du chemin Attenville 9, de refermer la continuité des plantations ou d'installer un pot de fleurs, afin d'empêcher l'entrée ou la sortie des scooters et des motos. Elle rappelle que l'ouverture en question avait été aménagée à l'époque afin de permettre au service de la voirie d'effectuer la levée des conteneurs depuis le chemin Attenville. Or, depuis longtemps, cette levée s'effectue désormais par la rue Alberto-Giacometti. Par ailleurs, selon les propriétaires du parc, l'installation de barrières en quinconce de part et d'autre du chemin s'avère difficile compte tenu de l'étroitesse de celui-ci.

Mme TISSOT-BUCHOUX répond que le Service des parcs et le SATPE ont étudié la possibilité d'installer des plantations, mais que celle-ci n'est pas réalisable pour des raisons de sécurité et de responsabilité. Il est dès lors proposé d'installer deux barrières en quinconce avant le trottoir. D'autres possibilités seront également étudiées en interne.

Mme FRATERNALI demande s'il serait possible de publier, sur le site Internet de la Commune et dans le GSI, des informations relatives aux travaux réalisés sur le territoire communal.

Mme DAGA propose d'améliorer le site Internet de la Commune, qu'elle juge démodé et dont la navigation lui paraît actuellement difficile. Elle estime qu'il conviendrait de le moderniser. Elle déplore par ailleurs que les procès-verbaux des trois derniers mois ne soient pas disponibles sur le site.



M. POMATTO précise que le site Internet a été entièrement reconfiguré et refait par une entreprise de communication.

M. TRAINA relève que, dans les GSI du mois de juin 2026, la Commune annonçait la publication du rapport d'activités 2025. Il constate que ce rapport n'est toujours accessible ni sur le site Internet ni en version papier à la Mairie.

M. JIMAJA répond que le rapport d'activités 2025 est disponible en version papier à la Mairie.

M. SIMETH relève qu'en début de séance, le Conseil administratif a indiqué avoir conclu un partenariat en matière de sécurité avec une société de sécurité privée dénommée MIB Protection. Il souhaite connaître le coût à la charge de la Commune pour le recours aux services de cette société.

Mme TISSOT-BUCHOUX précise que le montant total de la prestation s'élève à plus de CHF 42'678.– pour la période allant de la mi-juillet à la fin du mois d'octobre.

M. POMATTO ajoute que le choix de recourir à cette entreprise a été motivé par son expérience en la matière. Elle a notamment déjà collaboré avec la FASE.

Mme STUDER relève que, lors de la séance du Conseil municipal du mois de mai 2026, le courrier de Mme AMOUNE-NAAL avait été lu en séance du Conseil municipal. Mme AMOUNE-NAAL y relevait la suppression de plusieurs passages-piétons dans différents secteurs de la commune et demandait si des éléments nouveaux étaient intervenus à ce sujet. Elle souligne que cette question revêt une importance particulière au regard de la sécurité des enfants et des adolescents se rendant à l'école.

M. JIMAJA répond que les passages-piétons ne sont pas prévus en zone 30 dans les secteurs évoqués par Mme AMOUNE-NAAL. Une demande a été adressée au Canton afin d'agir en la matière, mais il est difficile de déroger à la réglementation en vigueur. En principe, l'aménagement de passages-piétons n'est pas possible en zone 30.

M. SIMETH relève qu'au Pommier, à Carouge ou encore au Petit-Saconnex, des passages-piétons sont néanmoins aménagés en zone 30.

Mme PERROTIN DURET demande si une inauguration prochaine de la crèche de l'Octagon est prévue, celle-ci ayant récemment ouvert ses portes.

Mme TISSOT-BUCHOUX répond que l'inauguration aura lieu le vendredi 2 octobre à 18h00.

Mme PERROTIN DURET relève que les deux panneaux indicateurs signalant la direction de la crèche sont instables, étant uniquement posés au sol. Elle indique qu'il est régulièrement nécessaire de les redresser, ceux-ci étant susceptibles de tomber sous l'effet du vent ou d'autres facteurs. Elle relève en outre que l'indication proprement dite figure sur un papier collé, lequel se détache et s'efface avec le temps. Elle demande si ces panneaux seront fixés au sol et, à tout le moins, plastifiées.

Mme PERROTIN DURET rapporte qu'une intervention de l'association Polynéa Actions destinée à lutter contre le frelon asiatique a eu lieu à la fin du mois d'août dans le bâtiment de l'Octagon, à proximité de la nouvelle crèche. Elle remercie le groupe Polynéa Actions pour être intervenu à plusieurs reprises. Elle demande si la date de diffusion de l'émission « Temps présent » consacrée à ce sujet sur la RTS est connue.

M. SEMLALI demande s'il serait possible d'installer des filets sur les paniers de basketball situés derrière l'École de la Place.

Mme TISSOT-BUCHOUX assure que cela sera fait avant la fin du mois de septembre.

M. SEMLALI relève qu'une seule borne sur les deux bornes de recharge électrique situées le long de la rue Alberto-Giacometti est fonctionnelle et demande s'il serait possible de procéder à la réparation de la seconde.



M. DE JONG demande où il est possible de consulter le règlement relatif aux groupes de travail, mentionné à l'article 86 du Règlement du Conseil municipal.

M. JIMAJA répond que chaque groupe de travail dispose de son propre règlement.

M. DE JONG demande où en sont les résultats de l'enquête sur les pratiques de mobilité dans la Commune. Il rappelle que ceux-ci étaient attendus pour le début de l'année 2026 et demande s'ils pourraient être communiqués au Conseil municipal.

M. DE JONG rappelle avoir demandé, il y a déjà un an, s'il serait possible de mieux sécuriser le passage-piétons situé sur la route de Colovrex, à hauteur de la boulangerie. Le SATPE avait alors indiqué étudier la faisabilité de l'installation d'un miroir. Il indique ne plus avoir eu d'informations depuis lors et demande si le SATPE a pris une décision à ce sujet.

M. JIMAJA répond qu'il sollicitera des informations auprès des services de la Commune.

M. DE JONG demande si la commission Démocratie, Administration, Communication a pu travailler sur une définition plus précise, dans le Règlement du Conseil municipal, de la procédure applicable au remplacement d'un titulaire n'ayant pas prêté serment. Il relève qu'une telle situation s'est présentée au cours de la présente législature et que le Règlement ne prévoit pas de disposition à ce sujet. Il rappelle qu'à la suite d'une demande de précisions, le SVE ou le SAFCO avait invité la Commune à compléter son règlement sur ce point.

Mme GIROD relève qu'il y a exactement trois ans et trois jours que le Conseil municipal a accepté la délibération relative à l'ouverture d'un crédit de réalisation de CHF 1'028'000.– TTC destiné à des réaménagements urbains dans le quartier du Pommier. Elle relève que l'une des mesures prévues consistait à créer huit îlots de fraîcheur destinés à apporter de l'ombre et de la fraîcheur. Elle indique toutefois que les arbres actuellement plantés, d'une hauteur d'environ 30 cm, n'apportent aucune ombre et demande quand des arbres seront plantés dans ces îlots.

Mme TISSOT-BUCHOUX explique qu'il n'est pas possible de planter des arbres sur les espaces végétalisés du quartier du Pommier, en raison du passage du réseau de chauffage à distance à proximité de ces emplacements.

Mme BILZ rapporte qu'à la suite d'un cas ayant fait l'objet d'une certaine attention au mois de juin 2026 à Palexpo, au cours duquel un homme avait abordé de jeunes enfants, elle souhaite faire état d'un cas plus récent impliquant un homme ayant interpellé sa fille. Elle demande si des mesures de prévention existent en matière de harcèlement de rue ou de pédophilie.

Mme EDELENBOS souligne que des élus français et genevois ont signé un texte demandant aux communes d'être davantage impliquées dans le processus décisionnel concernant le nouveau collisionneur du CERN et demande si le Conseil administratif souhaite s'impliquer davantage.

M. JIMAJA précise que la Commune a été approchée par Mme GLARDON, qui a demandé que les panneaux de l'association Eco21 puissent être exposés. Le Conseil administratif a donné son accord, sous réserve que l'exposition présente un contenu équilibré. C'est dans ce contexte que le CERN a été sollicité afin de participer à l'exposition, mais celui-ci n'a pas donné suite. M. JIMAJA affirme que s'il avait été sollicité pour signer cette tribune, il l'aurait fait.

M. POMATTO relève que la tribune signée par les 80 élus est sans rapport avec l'exposition évoquée précédemment. Il précise que le Conseil administratif n'a reçu aucune demande visant à signer cette tribune.

M. GIROD rapporte qu'en recherchant le Règlement communal sur CMNet, il constate que le règlement actuellement en vigueur est accompagné de trois procès-verbaux datant de 2016. Il relève



que les décisions prises lors de ces séances ne sont pas retranscrites dans le règlement actuellement en vigueur et souhaite savoir où il serait possible de trouver les éléments permettant d'établir une correspondance entre le Règlement du Conseil municipal et ces procès-verbaux.

M. GIROD souhaite savoir quelles démarches ont été entreprises auprès du Canton concernant l'application de la motion LC-VL demandant la gratuité des TPG pour les habitants du Grand-Saconnex et que son financement soit assumé par le Canton.

Mme CAVALIERI demande si des dates ont été arrêtées concernant la réouverture de la piscine municipale.

M. POMATTO souligne que le processus avance. Les offres ont été reçues et ouvertes en présence des soumissionnaires dans le cadre des marchés publics. La liste des entreprises sera reçue le lendemain matin. Certaines entreprises devront par ailleurs être choisies de gré à gré. Il précise que le début des travaux est prévu avant la fin de l'année, conformément à ce qui avait été annoncé. La réouverture de la piscine est prévue à la fin de l'année 2027 ou au début de l'année 2028, comme annoncé.

Mme GIROD relève que M. DE JONG et elle-même sont délégués au sein du Club piscine, mais qu'ils n'ont pas été convoqués à l'Assemblée générale depuis deux ans.

10. Propositions des Conseillers municipaux

Mme STUDER revient sur l'intervention d'un conseiller municipal ayant évoqué la sensibilité de Mme le Maire et donne lecture de l'art. 51, al. 1, du Règlement du Conseil municipal, qui prévoit que « toute expression ou geste outrageant d'un membre de l'assemblée à l'égard de quiconque est réputé violation de l'ordre ». Mme STUDER estime que ce type de propos, ainsi que les invectives adressées aux membres du Conseil administratif et du Conseil municipal, ne devraient plus être tolérés. Elle indique, pour sa part, considérer cela comme inacceptable.

Mme STUDER déclare par ailleurs qu'Octobre rose, mois de mobilisation consacré à la sensibilisation au cancer du sein, approche. Elle rappelle qu'en 2023, elle avait proposé au Conseil administratif de fleurir la place Carantec et d'y installer une banderole afin de marquer l'engagement de la Commune en faveur de cette cause. À la suite de cette proposition, elle tient à remercier l'exécutif de l'époque de l'avoir entendue, notamment par l'aménagement d'un parterre fleuri sur la place Carantec ainsi que par la publication d'un article dans le GSI, contribuant à sensibiliser la population. Bien que l'aménagement d'un parterre fleuri ne soit pas envisageable cette année sur la place Carantec en raison des travaux du tramway, Mme STUDER demande s'il serait possible de soutenir cette cause importante, qui concerne de nombreuses femmes et familles.

M. SEMLALI revient sur sa proposition formulée lors de l'examen de la motion LC-VL « La Ville du Grand-Saconnex a besoin de ses sapeurs-pompiers volontaires », visant à ce que le Conseil administratif présente le projet relatif aux sapeurs-pompiers volontaires et l'intégration de la Compagnie au Groupement SIS lors d'une prochaine séance de la commission Prévention, sécurité.

M. GIROD propose que le Conseil administratif examine l'opportunité de soumettre une résolution similaire à celle adoptée par la Commune de Vernier, afin de soutenir la démarche initiée par cette dernière.

M. DE JONG propose au Conseil administratif et à la commission Démocratie, Administration, Communication d'étudier la possibilité de procéder à la rétrocession des jetons de présence directement par la Commune aux partis politiques, pour la part correspondant aux montants prévus



par leurs règlements internes. Il relève qu'une telle pratique existe au Grand Conseil et qu'elle permettrait de simplifier considérablement les démarches administratives des partis politiques.

M. DE JONG propose également à cette même commission de procéder à un examen du Règlement du Conseil municipal, compte tenu de nombreuses dispositions imprécises ou insuffisamment claires.

Mme ECKERT propose de mettre en œuvre le projet « Préau Oasis », présenté lors de la séance de la commission Environnement, nature, énergie du 13 janvier 2025, qui prévoit notamment la végétalisation des préaux au niveau du sol ainsi que la plantation d'arbres afin de créer des zones ombragées. Elle rappelle que ce projet est en réflexion depuis plusieurs années et qu'il était notamment prévu de le développer en co-création avec les écoles à compter du printemps 2025, avant de présenter les travaux réalisés à la commission avec une estimation budgétaire. Une analyse de l'indice de chaleur des différents préaux scolaires a également été réalisée. Il semblerait que l'école du Village soit celle qui présente le degré d'urgence le plus élevé. Mme ECKERT demande s'il serait possible de mettre en œuvre les travaux conformément aux priorités établies.

M. MAST souligne avoir rencontré une personne spécialisée dans la lutte contre les moustiques tigres, travaillant pour la société Zanzare. Cette personne aurait également collaboré avec les scientifiques ayant mis en place les mesures de stérilisation des moustiques au Tessin. Il indique que cette société propose notamment des dispositifs de lutte contre les moustiques et suggère que la Commune sollicite une offre portant sur un diagnostic du territoire ainsi que sur une estimation financière des mesures susceptibles d'être mises en œuvre. Il propose également que cette personne soit auditionnée par la commission Environnement, nature, énergie afin de présenter son approche et les solutions envisageables. M. MAST souligne l'importance d'anticiper cette démarche, le diagnostic et l'identification des lieux de reproduction devant être réalisés à la fin de l'hiver afin de permettre l'installation des dispositifs dès le printemps.

Mme CAVALIERI demande s'il serait possible d'identifier les secteurs insuffisamment éclairés et d'étudier la mise en place de mesures appropriées. Elle relève que certains axes demeurent éclairés tandis que d'autres ne le sont pas et évoque notamment le chemin Diauton.

Mme CAVALIERI propose que la Commune participe à « Septembre jaune », dans le cadre de la sensibilisation à la santé mentale et à la prévention du suicide.

M. SIMETH propose de rétablir les passages pour piétons aux emplacements où ils existaient auparavant, dans le secteur de l'Ancienne-Route et du chemin Auguste-Vilbert, ainsi que d'aménager un ralentisseur à l'endroit où se trouvait, jusqu'à il y a quelques mois, un gendarme couché. Il relève par ailleurs que la présence ou l'absence de passages pour piétons dans certaines zones 30 serait notamment déterminée par la proximité d'un établissement scolaire. Dès lors, compte tenu de la présence d'une école à proximité, il estime qu'une limitation de la vitesse à 30 km/h devrait être envisagée dans ce secteur.

M. SIMETH relève également que, dans le quartier du Pommier, qui se trouve en zone 30, des passages pour piétons ainsi que des ralentisseurs destinés aux bus sont aménagés. Il cite également les exemples de Carouge et du Petit-Saconnex, où des passages pour piétons sont présents dans des zones 30. Il estime que la problématique des zones 30 réside notamment dans le fait que certains usagers ne respectent pas la limitation de vitesse et que l'absence de passages pour piétons peut accroître le sentiment d'insécurité. Il souhaite dès lors que le Conseil administratif puisse étudier la possibilité d'installer des passages pour piétons ainsi que des coussins berlinois afin de renforcer la sécurité de la population.



M. JIMAJA répond que l'installation d'un gendarme couché dans une zone 30 et à proximité des écoles sera étudiée. Il précise que la Commune devra, le cas échéant, déposer des demandes d'autorisation pour l'aménagement de passages pour piétons dans les zones 30 concernées.

M. SIMETH propose de réinstaller un panneau signalant la présence d'une école au carrefour de Carantec. Il relève que, le matin même, les personnes chargées d'assurer la traversée des enfants n'étaient pas présentes avant le début des cours et que certains enfants ont ainsi dû traverser seuls.

M. GIROD propose que le Conseil administratif informe le Conseil municipal de la réponse qui sera adressée à M. DUPRAZ, responsable de l'association Parkinson Genève, concernant l'impact du chantier du tramway sur une habitante en situation de handicap, tel que mentionné dans le courrier de cette dernière.

M. JIMAJA souligne que la réponse a été transmise à M. DUPRAZ et qu'elle sera prochainement publiée sur CMNet.

M. SIMETH déclare que les votes électroniques organisés ce soir sont contraires au Règlement du Conseil municipal.

11. Communications et divers

Le Président rappelle les dates des prochaines séances de commissions :

- Séance de commission des Finances le mardi 15 septembre à 18h30 dédiée au plan financier quadriennal
- Séance de commission Environnement, nature, énergie le lundi 21 septembre à 18h30
- Séance de commission Equipements publics mardi 22 septembre à 19h00 sur l'état d'avancement du projet du Centre sportif du Blanché

Mme STUDER demande que les remplacements pour les séances de commission des finances soient signalés à M. BENDOUROU ou à elle-même.

Mme Ruta relève que le point **10.1. Code de bonne conduite et d'éthique** n'a pas été traité.

M. HARDMEYER précise que ce point a été évoqué à la séance du Bureau.

M. POMATTO souligne que dans le cadre d'une commission du GCRDL, deux communes ont adopté une charte de conduite et d'éthique, c'est la raison pour laquelle ce point a été abordé à l'occasion de la séance du Bureau.

M. HARDMEYER indique que le Conseil municipal ou le Conseil administratif peut proposer un code de bonne conduite ou une charte analogue lors d'une prochaine séance du conseil municipal s'il le souhaite.

Mme PERROTIN DURET rappelle que le PLR avait proposé, le 15 septembre 2025, une motion demandant la mise en place d'une charte de bonnes pratiques. Celle-ci avait toutefois dû être retirée, aucun groupe n'ayant manifesté d'intérêt à son égard.

11.1. Agenda des manifestations

Le Président rappelle les dates des prochaines manifestations :

- Soirée IDDEA, le 16 septembre, de 18h30 à 21h00 (Salle des Délices) ;
- Cérémonie des nonagénaires, le 3 octobre, de 11h00 à 13h00 (Salle des Délices) ;
- Petit Black Movie, le 4 octobre, de 11h00 à 12h30 (Théâtre 1218) ;
- Focus entreprises, le 6 octobre, de 8h30 à 11h00 (Salle de Saconnay) ;



- Marché authentique de Saconnay, le 2 octobre, sur le thème de la dégustation de variétés anciennes de tomates et de pommes.

11.2. Autres communications / Remarques

Mme GIROD affirme avoir apprécié le vote électronique, mais souhaite que celui-ci ne soit pas nominatif.

M. POMATTO explique que les noms des conseillers municipaux ne s'affichent pas lors de la retransmission en streaming. Il relève toutefois que le public présent dans la salle peut également voir les conseillers municipaux lorsqu'ils votent à main levée.

M. SIMETH indique ne pas être satisfait du recours au vote électronique. Il souligne que celui-ci est contraire au Règlement du Conseil municipal et cite l'art. 57, al. 1, qui dispose que le vote a lieu à main levée ou à l'appel nominal, sur demande de trois conseillers municipaux. Il estime, dès lors, que les votes effectués électroniquement ne sont pas valables.

M. HARDMEYER indique qu'en droit, une approche téléologique peut conduire à intégrer une évolution technique lorsqu'une volonté partagée existe en ce sens.

Le Président lève la séance à 23h45.

Grégory MAST
Secrétaire du Conseil municipal

Raphaël HARDMEYER
Président du Conseil municipal